Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du

développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer

Raumplaner

Band: - (1995)

Heft: 2

Artikel: VAUD : une politique cantonale se met en place

Autor: Wenger-Ohayon, Nelly

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957532

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

interview

LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC EST PARTAGÉE ENTRE PLUSIEURS SERVICES. AU-JOURD'HUI, L'ÉTAT DE VAUD MET EN PLACE UNE POLITIQUE VISANT À COORDONNER CES ACTIONS TOUT EN DONNANT DAVANTAGE LA PAROLE À L'USAGER.

VAUD: une politique cantonale se met en place



Les services du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports préparent actuellement une politique des espaces publics, incitant à aménager les voies dans les secteurs urbanisés en donnant une plus large part aux points de vue des usagers riverains sur les exigences de la circulation. Collage a interrogé Nelly Wenger-Ohayon, chef du Service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud, l'un des artisans du changement d'orientation en cours.

collage: Dans le canton de Vaud, on connaît à ce jour peu d'exemples innovants sur la manière de concilier les exigences de la circulation et celles des usagers riverains. Qu'elles traversent des villes ou des villages, les voiries présentent un aspect extrêmement standardisé, dominé par les normes de circulation. Comment en est-on arrivé à une telle homogénéité?

Après la dernière guerre, l'opinion publique était unanime en faveur de l'automobile : les administrations et les professions se sont organisées pour mettre en oeuvre la politique de modernisation du canton consistant à transformer les rues, les places et les routes en noeuds et segments d'un réseau homogène, où les déplacements sont réglés par un code unitaire. Ce n'est pas par hasard si toutes les voies se ressemblent : c'est le résultat d'une normalisation volontaire du domaine public aux impératifs d'une nouvelle technique de transport, alors l'emblème de la volonté de développement du canton.

Le formidable essor de l'automobile et la réussite même de cette transformation des paysages routiers ont transformé la question. Devant l'omniprésence de l'automobile, des demandes de plus en plus pressantes ont milité pour des aménagements d'espaces publics plus conviviaux, qui réservent une plus large part aux usages riverains de la rue (piétons, vélos, enfants, habitants, fonc-

tions commerciales, etc.), et plus représentatifs de l'image et de la vie des localités traversées. Ces demandes locales rejoignent les impératifs de la protection de l'environnement (lutte contre le bruit, la pollution de l'air, etc.).

collage: Nous nous trouvons donc dans le cas de figure classique d'une politique qui, par son succès, a suscité de nouvelles demandes sociales. Comment en arrive-t-on à l'idée que, pour répondre à ces demandes, il faut une nouvelle politique?

La première réaction au changement a été un renforcement de l'effort d'équipement routier du canton : d'importants investissements ont été consacrés au réseau autoroutier et à la construction de routes de contournement, afin de soulager certaines localités des charges du trafic de transit et de libérer la possibilité d'aménagements de voies plus conviviaux. L'objectif avait évolué, mais non les moyens d'exécution : on continuait à développer le réseau routier, mais les projets de réaménagements de voies dans les localités se faisaient attendre. Par exemple, les aides financières du canton ont continué d'aller aux projets communaux de caractère routier, où la circulation est le critère dominant, plutôt qu'aux aménagements conviviaux, intégrant également les problèmes de qualité de vie des usagers riverains.

Le problème n'est donc pas au niveau des objectifs, à peu près incontestés, mais à celui des pratiques administratives et techniques. Nous héritons d'un édifice de lois, de normes, de services et de professions qui avait été bâti pour donner la priorité à l'automobile : un tel édifice ne se transforme pas en un jour ; son adaptation à la nouvelle conjoncture ne saurait être entreprise sans une impulsion politique claire. Prenant conscience de l'importance du défi, le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports a constitué un groupe de travail interdépartemen-

Waadt: eine kantonale Politik im Entstehen Die Amtsstellen des Departementes für Tiefbau, Raumplanung und Verkehr bereiten im Moment eine Politik für den öffentlichen Raum vor, mit dem Ziel, die Strassen in den bewohnten Gebieten so zu planen. dass den Bedürfnissen der Anwohner mehr Gewicht zukommt als den verkehrstechnischen Forderungen. collage hat mit Nelly Wenger-Ohayon, Vorsteherin des Amtes für Raumplanung und Mitbegründerin dieser Richtungsänderung in der Verkehrspolitik, ge-

sprochen.

14

tal, visant à mettre l'organisation administrative et technique en accord avec les faits. Ce groupe comprend notamment les deux principaux services concernés, le Service des routes et des autoroutes et le Service de l'aménagement du territoire. Ensemble, nous avons examiné les freins aux aménagements locaux, dressé le bilan des acquis positifs déjà en place et exploré les voies des actions à entreprendre. Ces travaux préparatoires sont terminés et nous entrons aujourd'hui dans une phase opérationnelle.

collage: Quelle sera la nouvelle «philosophie» du canton en matière d'espaces publics?

Il faut d'abord préciser le champ d'action, qui ne couvre pas tous les espaces publics, mais les réseaux routiers où il y a superposition de fonctions (circulation et autres usages riverains), parce qu'ils sont situés dans des territoires urbanisés ou à urbaniser. Autrement dit, ni les autoroutes, ni les jardins publics, ni les rues piétonnes: notre problème est de ménager la mixité d'usages des voies habitées. C'est un enjeu considérable: le réseau des voies d'une localité représente une surface importante, en mains des autorités publiques, et peut être un levier déterminant pour orienter les aménagements riverains.

collage: Ensuite, que voulons-nous faire de ces espaces publics?

Le point important de la nouvelle politique est que le canton refuse de répondre seul à cette question. Au temps où la circulation était prioritaire, les services cantonaux ont appliqué des normes techniques impératives. Aujourd'hui, le défi est de composer avec les usages riverains : les problèmes sont variables de cas en cas et ne peuvent pas être résolus par des normes standardisées, mais par des projets locaux. Bien sûr, nous avons des idées, nous connaissons des exemples de réalisations remarquables hors canton et nous nous sommes assurés qu'il y avait une marge de manoeuvre suffisante pour concilier circulation et usages riverains : mais nous n'avons pas de solutions toutes faites, les modèles et les normes devront être adaptés à chaque contexte particulier, dans le cadre des planifications des localités.

La réponse à la demande sociale actuelle, c'est une nouvelle organisation des pratiques d'aménagement. Le canton entend déléguer à l'échelon local une part plus importante de responsabilités dans l'aménagement des espaces publics : son rôle n'est plus d'imposer des solutions-types, mais de veiller à la qualité des aménagements locaux, des deux points de vue de la circulation et des usages riverains.

collage: Pour améliorer les espaces publics, vous vous dirigez donc vers une adaptation des administrations publiques. Comment comptezvous vous y prendre?

Une originalité de notre démarche est le pragmatisme : là où d'autres cantons se sont limités à émettre des recommandations ou des directives, laissant le soin aux acteurs d'adapter leurs pratiques, nous entendons agir immédiatement. Le premier pas est, bien sûr politique : l'autorité cantonale devra lancer le mouvement et informer ses partenaires, les communes, les citoyens, les professions, etc. de sa nouvelle attitude par rapport aux aménagements de voirie en localité. Une «charte» est en cours d'élaboration, qui énoncera la volonté politique du Conseil d'Etat et précisera les contenus techniques de la nouvelle orientation.

D'ores et déjà, nous préparons deux programmes d'exécution. D'une part, le canton fait concrètement le premier pas en adaptant l'organisation interne de ses services à la nouvelle politique des espaces publics. L'adaptation passe par un effort de coordination entre services, par une action de formation des collaborateurs et par la désignation d'un organe spécialisé, fonctionnant comme interlocuteur unique des communes pour les projets d'espaces publics. D'autre part, il faut constituer au plus vite un stock de connaissances opératoires sur un type d'aménagement du domaine public rarement expérimenté dans le canton : le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports ouvre la voie en lançant une étude juridique sur le cadre légal, en engageant six études-pilotes d'espaces réels en collaboration avec les communes concernées et en ouvrant un dossier de références rassemblant les connaissances disponibles et les expériences réalisées.

collage: C'est donc très progressivement que les rues et les places du canton vont retrouver une convivialité et une diversité perdues?

Oui, il faut du temps : les espaces publics sont un reflet, ils rendent visibles des organisations politiques, sociales et techniques qui ne peuvent pas se transformer du jour au lendemain. L'enjeu, c'est un peu le visage des localités, l'image qu'elles souhaitent donner d'elles-mêmes. Le moyen se trouve dans la nature des lieux, qui sont par définition des espaces partagés : après plusieurs décennies de priorité donnée à l'automobile, il s'agit aujourd'hui de régler les modalités d'un partage plus convivial des espaces les plus publics qui soient, ceux des rues et des places des localités.







© Rivista Tecnica nº 5, 1994 Giorgio De Chirico "Segreto et melanconia di una strada", 1914. Collage die Giovanni Buzzi,